ART. PREMIER N° CE118

## ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER AGRICOLE - (N° 3853)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º CE118

présenté par M. Sempastous, rapporteur

## **ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 16, substituer à la référence :
« même I »
la référence :
« présent article ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.